

## SÉANCE DU 14 Mars 2011

Le quatorze Mars deux mille onze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Mesdames Danielle CANTIE, Véronique FAVRY, Marie-Sabine FOREST MUR, Véronique SAUZEDE, Messieurs David FERNANDEZ, Stephen HAYTER, Philippe NEUVILLE, Etienne MERVOYER, Roland SIRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Monsieur Marc FLANDIN

Procurations : Madame Lise SIMON à Monsieur Gilbert SIMON  
 Madame Sandrine MATEO à Madame Marie-Sabine FOREST MUR  
 Monsieur Jérôme FERNANDEZ à Madame Danielle CANTIE  
 Madame Muriel GAXIEU à Monsieur Stephen HAYTER

Secrétaire de séance : Madame Véronique SAUZEDE.

### ORDRE DU JOUR :

- Présentation et vote du budget compte administratif 2010 (M14 – M49)
- Délibération demande de financement à moyen terme à annuités réduites auprès du Crédit Agricole (100 000 € pour le financement des travaux de l'école Communale)
- Délibération projet d'assainissement des eaux usées – Raccordement du Hameau de Brézilhau à la STEP de Ramounichoux
- Délibération création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2011
- Délibération demande d'adhésion au SIAH de la Commune du bassin versant de l'Aude : Les Angles (Pyrénées Orientales)
- Renouvellement contrat de travail Laurence FAVRY et Michel IGLESIAS
- Examen des demandes de subvention aux associations
- Lettre de M<sup>me</sup> et M. JOUET pour exonération de la taxe des ordures ménagères
- Présentation du Syndicat Audois d'Energies (Philippe NEUVILLE)
- Point avancement des travaux
- Point sur les études en cours
- Adhésion à la fourrière
- Questions diverses

En introduction, Monsieur le Maire indique qu'il convient de compléter l'ordre du jour et d'y inscrire les points suivants :

- Délibération plan de financement construction de l'Ecole Maternelle, réhabilitation des sanitaires et création d'un préau à l'Ecole Communale
- Délibération projet de reprise des branchements en plomb
- Délibération droit de préemption sur la vente d'un bien immobilier (Maison ELKHATARI)
- Délibération institution d'une régie recette pour la bibliothèque
- Délibération nomination d'un régisseur des recettes suppléant pour la bibliothèque
- Délibération création de 3 emplois fonctionnaires
- Délibération tableau des emplois
- Délibération anticipation avant le vote du budget 2011 – M14

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil et le soumet au vote de l'assemblée. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé point par point :

**I – Présentation et vote du Compte Administratif 2010 (M14 – M49)**

Monsieur le Maire et Madame Marie Sabine FOREST MUR présentent au Conseil le compte administratif des différentes catégories et donnent copie des différents résultats de clôture aux membres du Conseil.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter les comptes administratifs M14 et M49. Le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame FOREST MUR comme présidente de séance.

**Compte administratif M14 2010**

<b>DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>VOTE BP 10</b>	<b>RÉALISÉ 10</b>
<b>TOTAL 16 : Capital emprunts</b>	<b>23 336,84 €</b>	<b>22 918,15 €</b>
Achat de terrain	10 000,00 €	0,00 €
Achat matériel : armoire, illuminations, jardinières, débroussailleuse, tables + chaises foyer, sono	18 242,00 €	16 768,29 €
OP101 : Vasque Pont de Campagne	1 428,00 €	379,31 €
OP71 : Eclairage public	3 588,00 €	0,00 €
OP79 : Travaux de Voirie	127 715,00 €	85 984,89 €
OP85 : FACE	34 426,00 €	15 683,66 €
OP93 : PLU	5 000,00 €	5 813,45 €
OP103 : Travaux Bâtiments communaux	30 000,00 €	12 296,78 €
OP105 : Bâtiment Ecole Maternelle	386 745,00 €	27 833,05 €
OP106 : Ecole numérique	13 455,00 €	13 938,18 €
OP107 : Travaux d'électrification	7 620,00 €	13 155,24 €
OP108 : Aire de Jeux	8 157,00 €	0,00 €
OP109 : France Télécom	2 696,00 €	2 254,00 €
OP110 : Travaux Mairie	10 000,00 €	9 700,00 €
<b>TOTAL 21 - 23 : Travaux</b>	<b>659 072,00 €</b>	<b>203 806,85 €</b>
<b>TOTAL Travaux en Régie</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>35 062,32 €</b>
<b>001 Déficit reporté</b>	<b>38 342,39 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL Dépenses investissement</b>	<b>760 751,23 €</b>	<b>261 787,32 €</b>

<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>VOTE BP 10</b>	<b>RÉALISÉ 10</b>
FCTVA Taxe locale équipement	24 724,77 €	33 048,75 €
<b>PART EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>217 021,98 €</b>	<b>217 021,98 €</b>
<b>TOTAL 10</b>	<b>241 746,75 €</b>	<b>250 070,73 €</b>
Subvention état	76 405,00 €	0,00 €
Subvention Ecole Numérique	9 000,00 €	9 000,00 €
Subvention SIVOM	43 570,00 €	18 529,00 €
Subvention DGE ECOLE	0,00 €	22 176,00 €
Participation voirie	17 582,00 €	0,00 €
Subvention ETAT / PCS	0,00 €	3 240,00 €
Subvention RÉGION / PCS	23 907,00 €	1 519,99 €
Subvention DÉPARTEMENT PCS	66 944,00 €	1 458,00 €
<b>TOTAL 13 : Subventions / Participations</b>	<b>237 408,00 €</b>	<b>55 922,99 €</b>
Emprunts	281 596,48 €	0,00 €
<b>TOTAL 16</b>	<b>281 596,48 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL Recettes investissement</b>	<b>760 751,23 €</b>	<b>305 993,72 €</b>

**RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE** 44 206,40 €

**RÉSULTAT CLÔTURE 2009** -38 342,39 €

**RÉSULTAT INVESTISSEMENT CLÔTURE 2010** 5 864,01 €

<b>DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>VOTE BP 10</b>	<b>RÉALISÉ 10</b>
<i>Chap. 011</i> : Charges à caractère général Electricité, chauffage, cantine Fournitures entretien, équipement, de voirie, scolaires, administratives Entretien bâtiments et voies (régie), entretien véhicules, fleurs village Maintenance photocopieur, logiciel compta Assurances, études, doc générale, catalogues (lien campenois) Honoraires, annonces Cérémonies (folklore, gerbes, apéro) Frais postaux, téléphone, internet Taxes foncières	266 420,00 €	113 205,61 €
<i>Chap. 012</i> : Charges de personnels Salaires personnel titulaire, non titulaire (CDI), insertion (CAE) Charges sociales (URSSAF, ASSEDI, CNRACL, IRCANTEC, ERAFP) Médecine travail	241 450,00 €	209 152,63 €
<i>Chap. 065</i> : Autres charges de gestions courantes Indemnités élus et cotisations retraite, SDIS AUDE, participations aux syndicats, subventions associations	72 107,00 €	67 153,58 €
<i>Chap. 066</i> : Charges financières	8 883,00 €	9 076,00 €
<i>Chap. 067</i> : Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
<i>Chap. 022</i> : Dépenses imprévues	15 047,00 €	0,00 €
<b>TOTAL Dépenses fonctionnement</b>	<b>603 907,00 €</b>	<b>398 587,82 €</b>

<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>VOTE BP 10</b>	<b>RÉALISÉ 10</b>
<i>Chap. 070</i> : Produits Taxe électricité, redevance occupation domaine public (orange), Cantine, rembt personnel budget eau, Ordures Ménagères logements	30 640,00 €	39 490,08 €
<i>Chap. 073</i> : Impôts et taxes Impôts locaux, Compensation relais TP, Taxe mutation,	314 104,00 €	308 004,66 €
<i>Chap. 074</i> : Dotation de l'Etat Dotation forfaitaire, péréquation, solidarité rurale, élu local Compensation TH, TF, TF non bâtie Part école BRENAC, FA, GRANES et ST FERRIOL	119 113,00 €	131 743,57 €
<i>Chap. 075</i> : Revenus gestion courante Revenus des immeubles (loyers, loc foyer) Déchets verts, rembt sinistres,	50 750,00 €	89 830,11 €
<i>Chap. 077</i> : Produits exceptionnels	0,00 €	40,00 €
<i>Chap. 013</i> : Atténuation charges Aides Etat CAE	49 300,00 €	45 392,95 €
<i>Chap. 042</i> : Opération ordre section Travaux en régie	40 000,00 €	35 062,32 €
<b>TOTAL Recettes fonctionnement</b>	<b>603 907,00 €</b>	<b>649 563,69 €</b>

<b>RÉSULTAT FONCTIONNEMENT DE CLÔTURE 2010</b>	<b>250 975,87 €</b>
--	---------------------

**Compte administratif M49 2010**

<b>DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2010</b>	<b>RÉALISÉ 10</b>
<b>TOTAL 13 : Amortissements</b>	<b>1 437,70 €</b>	<b>1 437,70 €</b>
Vannes	0,00 €	1 366,26 €
Travaux PERAX + Armoire + Station Brézilhou	221 258,00 €	20 065,29 €
<b>TOTAL 21 : Travaux</b>	<b>221 258,00 €</b>	<b>21 431,55 €</b>
<b>TOTAL Dépenses investissement</b>	<b>222 695,70 €</b>	<b>22 869,25 €</b>

<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>VOTE BP 10</b>	<b>RÉALISÉ 10</b>
<b>Total 10 : FCTVA</b>	<b>3 923,85 €</b>	<b>817,29 €</b>
<b>TOTAL 13 : Subventions</b>	<b>124 269,00 €</b>	<b>5 033,00 €</b>
<b>Total 040 : Amortissements</b>	<b>10 503,30 €</b>	<b>10 503,30 €</b>
<b>TOTAL 16 : Emprunts</b>	<b>28 711,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>SOUS -TOTAL Recettes</b>	<b>138 696,15 €</b>	<b>16 353,59 €</b>
002 Excédent reporté	55 288,55 €	
<b>TOTAL Recettes investissement</b>	<b>222 695,70 €</b>	<b>16 353,59 €</b>

**RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE** -6 515,66 €

**RÉSULTAT DE CLÔTURE 2009** 55 288,55 €

**RÉSULTAT INVESTISSEMENT CLÔTURE 2010** 48 772,89 €

<b>DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>VOTE BP 10</b>	<b>RÉALISÉ 10</b>
<i>Chap. 011</i> : Charges à caractère général Edf, fourn non stockées(chlore), fourn entretien et petit equip, Frais analyses, tel minitel, redevance eau	18 900,00 €	11 242,04 €
<i>Chap. 012</i> : Charges de personnel	19 000,00 €	19 000,00 €
<i>Chap. 065</i> : Autres charges de gestion courantes (station Espérazza)	27 000,00 €	0,00 €
<i>Chap. 068</i> : Dotations des amortissements	10 503,30 €	10 503,30 €
<i>Chap. 014</i> : Pollution	10 300,00 €	0,00 €
<i>Chap. 022</i> : Dépenses imprévues	433,99 €	0,00 €
<b>TOTAL Dépenses fonctionnement</b>	<b>86 137,29 €</b>	<b>40 745,34 €</b>

<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>VOTE BP 10</b>	<b>RÉALISÉ 10</b>
<i>Chap. 070</i> : Produits Eau, assainissement, location compteurs, Recouvrement redevance pollution modern réseau, petits travaux	79 027,00 €	77 842,56 €
<i>Chap. 077</i> : Quote Part Equipement	1 437,70 €	1 437,70 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>79 280,26 €</b>
002 Excédent reporté	5 672,59 €	
<b>TOTAL Recettes fonctionnement</b>	<b>86 137,29 €</b>	<b>79 280,26 €</b>

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE** 38 534,92 €

**RÉSULTAT DE CLÔTURE 2009** 5 672,59 €

**RÉSULTAT FONCTIONNEMENT CLÔTURE 2010** 5672,59 € 44 207,51 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, par 14 voix POUR, et en l'absence du Maire, vote les comptes administratif 2010 : de la commune M14, de l'eau et assainissement M49.

Constate aussi bien la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits porté à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

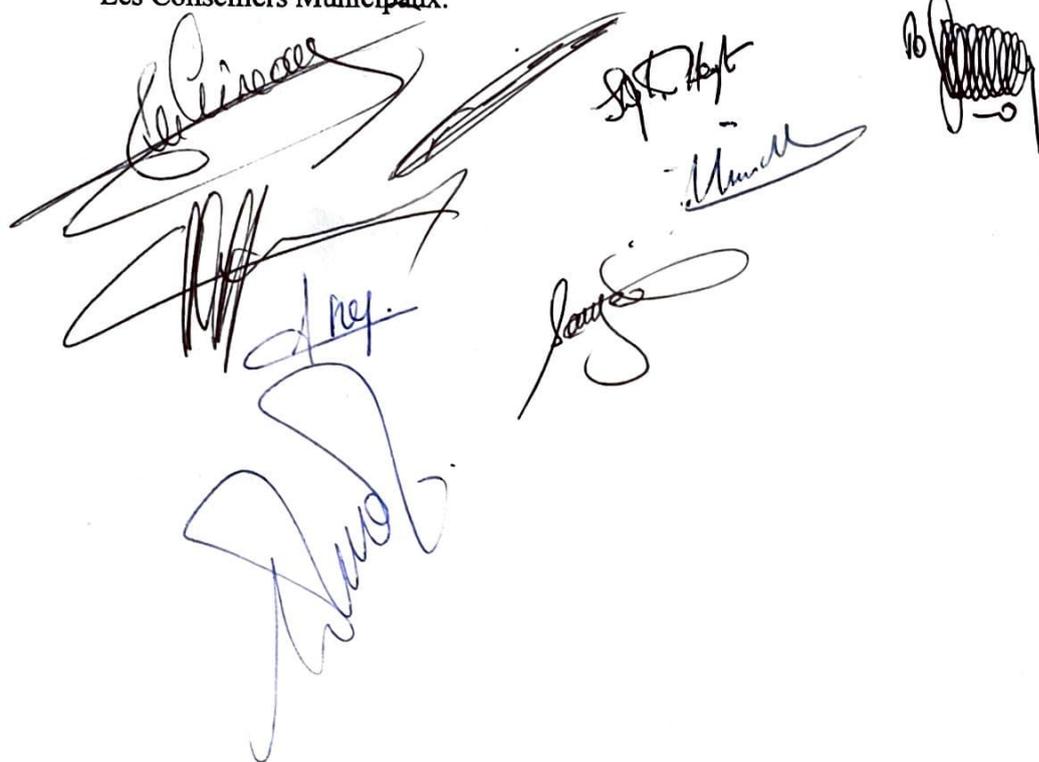
Voté et arrêté, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Mesdames Danielle CANTIE, Véronique FAVRY, Marie-Sabine FOREST MUR, Véronique SAUZEDE, Messieurs David FERNANDEZ, Stephen HAYTER, Philippe NEUVILLE, Etienne MERVOYER, Roland SIRE.

Excusés : Marc FLANDIN.

Procurations : Madame Lise SIMON à Monsieur Gilbert SIMON  
Madame Sandrine MATEO à Madame Marie-Sabine FOREST MUR  
Monsieur Jérôme FERNANDEZ à Madame Danielle CANTIE  
Madame Muriel GAXIEU à Monsieur Stephen HAYTER

Les Conseillers Municipaux.

The image shows several handwritten signatures in blue ink, likely representing the municipal council members mentioned in the text above. The signatures are stylized and vary in length and complexity. Some are more legible than others, but they all appear to be personal signatures.

## **II – Délibération plan de financement construction de l'école maternelle, réhabilitation des sanitaires et création d'un préau à l'école communale :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction de l'école maternelle ainsi que de la réhabilitation des sanitaires et la création d'un préau à l'école communale, le plan de financement défini lors du Conseil Municipal du 20 Janvier 2011, nécessite la souscription d'un emprunt de 100 000 €.

Trois banques ont été sollicitées :

- DEXIA propose un taux de 4,35 % (123 97,23 €)
- Caisse d'Epargne propose un taux de 3,85 % (118 213,42 €)
- Crédit Agricole propose un taux de 3,54 % (116 707,88 €)

Après analyse des trois offres et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole.

Une délibération sera prise en ce sens.

## **III – Délibération demande de financement à moyen terme à annuités réduites auprès du Crédit Agricole (100 000 € pour le financement des travaux de l'école Communale) :**

Monsieur le Maire indique que suite au plan de financement concernant la construction de l'école maternelle ainsi que la réhabilitation des sanitaires et la création d'un préau à l'école

communale, il convient de faire une demande de financement à moyen terme à annuité réduites auprès du Crédit Agricole (montant 100 000 €) selon les conditions suivantes :

- remboursement en 109 mois aux conditions de l'institution en vigueur à la date de réalisation,
- taux de 3,54 % par an,
- échéances constantes de 11 670,78 €, première échéance 30 jours après la réalisation,
- les 108 échéances suivantes, annuellement, à la date anniversaire de la première.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur et la Collectivité s'engagent pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de financement.

Une délibération sera prise en ce sens.

#### **IV – Délibération projet d'assainissement des eaux usées – Raccordement du Hameau de Brézilhou à la STEP de Ramounichoux :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la constitution du dossier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ex DGE, il convient de prendre une délibération identique à celle prise en Juillet 2010, concernant le raccordement du Hameau de Brézilhou à la Step de Ramounichoux.

En effet, les services de l'Etat exigent une délibération datée de l'année de dépôt de la demande de subvention.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Une délibération sera prise en ce sens.

#### **V – Délibération création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au 1<sup>er</sup> Juin 2011 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la création d'un SPANC va devenir obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2011.

Ce service concerne la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages, la vérification périodique de leur bon fonctionnement et de la réalisation périodique des vidanges sur les systèmes d'assainissement non collectif, par le recours à un prestataire extérieur sous la responsabilité communale.

Les dépenses seront couvertes par la participation des habitants au travers :

- d'un paiement à l'acte pour les nouvelles installations,
- d'une cotisation annuelle forfaitaire pour les installations existantes.

Après lecture du rapport de présentation et proposition du règlement de Service Public d'Assainissement Non Collectif par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la création du SPANC au 1<sup>er</sup> Juin 2011,
- d'adopter son règlement annexé à la délibération,
- de préciser que le service sera géré en régie directe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Une délibération sera prise en ce sens.

#### **VI – Délibération demande d'adhésion au SIAH de la Commune du bassin versant de l'Aude : Les Angles (Pyrénées Orientales) :**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération doit être prise par chaque commune, en vue de cette adhésion.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette adhésion.

Une délibération sera prise en ce sens.

Monsieur David FERNANDEZ précise à cette occasion que les travaux de nettoyage du Ruisseau des Bains débiteront sous peu, de l'embouchure du ruisseau jusqu'au pont de Bacou. Il précise que les travaux de nettoyage du « Brézilhou » sont prévus pour 2012.

## **VII – Délibération projet de reprise des branchements en plomb :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser la reprise des branchements en plomb sur l'ensemble du territoire communal.

Le montant total des dépenses s'élèvent à 142 000 € HT.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce projet.

Une délibération sera prise en ce sens.

## **VIII – Délibération droit de préemption sur la vente d'un bien immobilier (Maison ELKHATARI :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Maison « Moulines », située n°22 Promenade du Château Fort, en face de la maison Marin est en cours de vente au prix de 46 000,00 € dont 3 000 € de frais d'agence.

Il demande au Conseil, compte tenu d'une part du prix et des demandes de location sur le village d'autre part de profiter de cette opportunité et que la commune exerce son droit de préemption.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à user de ce droit et de procéder aux diverses formalités pour l'achat de cet immeuble.

## **IX – Délibération institution d'une régie recette et délibération nomination d'un régisseur des recettes suppléant pour la bibliothèque:**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes pour la bibliothèque afin de gérer les cartes d'abonnement à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2011.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette création.

Une délibération sera prise en ce sens.

De plus, Monsieur le Maire propose que M<sup>me</sup> Valérie BELLILI, secrétaire de Mairie, soit nommée régisseur et M<sup>me</sup> Véronique GARCIA régisseur suppléant en l'absence de M<sup>me</sup> BELLILI.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Une délibération sera prise en ce sens.

## **X – Renouvellement contrat de travail Laurence FAVRY et Michel IGLESIAS, délibération création de 3 emplois fonctionnaires et délibération tableau des emplois :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les deux contrats CAE de Laurence FAVRY et Michel IGLESIAS arrivent à leur terme.

Il rappelle que l'avenir de ces deux personnels au sein de l'équipe municipale a été régulièrement abordé lors des derniers conseils. Monsieur le Maire indique que compte tenu de l'excellence de leur manière de servir depuis deux ans et des départs à la retraite de Madame Jeanine MARIN et de Monsieur Patrick MANZANEDA, leur embauche définitive ne grèvera pas de manière significative la part budget Personnels.

Il demande à Madame Marie Sabine FOREST MUR et à Monsieur Roland SIRE de présenter les différentes possibilités afin de garder ces deux personnels au sein de l'équipe communale.

Concernant Michel IGLESIAS, va être créé un poste de fonction publique territoriale Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe, contrat de 35 h par semaine.

Concernant Laurence FAVRY, deux postes de fonction publique territoriale doivent être créés, l'un d'adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe pour 2 h par semaine et l'autre d'Adjoint Administratif pour 28 h par semaine, ces deux postes totalisant 30 h par semaine.

Dès la prochaine rentrée, il conviendra d'embaucher une personne éligible à un Contrat Unique d'Insertion (CUI) de 20 heures par semaine.

Monsieur le Maire se rapprochera de Pole Emploi à cet effet le moment venu afin de pourvoir au poste au LEP de Quillan.

Vu l'avis favorable de la commission personnels et après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la création de ces trois postes qui seront affectés à Laurence FAVRY et à Michel IGLESIAS.

Une délibération de création de 3 postes fonctionnaires et une délibération tableau des emplois seront prises en ce sens.

#### **XI – Délibérations anticipation avant le vote du budget 2011 – M 14 :**

Monsieur le Maire propose de créer et d'inscrire en dépenses d'investissements les articles suivants :

- 2151 / 21 opération 79 travaux de voirie d'un montant de 2 439,84 €
- 21578 / 21 opération 73 achat de matériel d'un montant de 1 930,34 €
- 2315 / 23 opération 105 travaux école maternelle d'un montant de 63 653,24 €

afin de pouvoir régler sept factures dans la section d'investissement par anticipation avant le vote du Budget Primitif 2011 de la comptabilité M 14.

En contrepartie la somme de 68 203,42 € sera inscrite en recettes sur l'article 1641.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette anticipation.

Une première délibération sera prise en ce sens.

De plus, concernant l'achat de la maison ELKHATARI, il convient de créer l'article :

- 2138/21 opération 111 Achat Maison ELKHATARI

La somme de 46 000 € sera donc portée pour les dépenses à l'article 2138/21 opération n°111 et en recettes à l'article 1641.

Ce montant n'excède pas le quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette anticipation.

Une deuxième délibération sera prise en ce sens.

#### **XII – Examen des demandes de subvention aux associations :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu différentes demandes de subventions d'associations nouvelles.

Il précise que concernant les associations campenoises que toutes n'ont pas encore déposé leurs demandes, lesquelles doivent être accompagnées du Compte Rendu de l'assemblée générale accompagnée du bilan financier.

Le Conseil Municipal à la demande du Maire, examinera l'octroi des subventions aux associations au prochain conseil.

#### **XIII – Lettre de M<sup>me</sup> et M. Michel JOUET pour exonération de la taxe des ordures ménagères :**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de M. et M<sup>me</sup> JOUET, relatif à l'exonération de la taxe sur les ordures ménagères, leur immeuble étant inhabité. Les demandeurs indiquent que la même demande avait été adressée en 2007 avec le Maire de l'époque et que celle-ci était restée sans réponse.

Le Conseil après en avoir débattu décide de ne pas donner droit à cette demande qui ne relève pas de la compétence de la mairie et qui de surcroît pourrait créer un précédent fâcheux.

Un courrier sera adressé dans ce sens aux demandeurs.

#### **XIV – Présentation du Syndicat Audois d'Energies (Philippe NEUVILLE) :**

Monsieur Philippe NEUVILLE présente le nouveau règlement du Syndicat Audois d'Energie.

Il indique que la TVA sera désormais récupérée par le Syndicat et non plus par les Mairies.

De même, la taxe d'électrification d'un taux de 8 % sera réglée au Syndicat, qui répercutera 2/3 de cette taxe aux Mairies en 2011 et 1/3 en 2012.

Passé 2012, la taxe d'électrification sera conservée en totalité par le Syndicat.

Il indique que le Syndicat regroupe 460 communes.

Concernant les travaux sur la Commune de Campagne, un plan FACE sur la Rue Antonin Izard sera réalisé.

## **XV – Point avancement des travaux :**

### Maternelle :

Les travaux ont débuté.

Les trois lots déclarés infructueux ont fait l'objet d'une nouvelle consultation et une fois les offres examinées il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Traitement des façades : reçu 3 offres, retenu la SARL RAVALEMENT 2000,
- Revêtement de sol : reçu 2 offres, retenu la SARL SERRANO,
- Serrurerie : reçu 3 offres, retenu M. THARIN Pierre.

Ces choix une fois confirmés par l'économiste feront l'objet de la signature de marchés réglementaires.

### Travaux en régie :

Une table de pique-nique et un coin barbecue ont été réalisés au parking des pêcheurs.

Le barbecue du parking foyer est en cours de réalisation et trois autres tables seront installées dont deux sous abri.

Les travaux d'extension du réseau d'eau, de création d'assainissement et la mise en place des gaines France Télécom au lieu-dit « Traussanes » sont en cours de réalisation par le SIVOM. Ils devraient être terminés pour la mi-avril.

## **XVI – Point sur les études en cours :**

L'étude concernant le plan FACE, rue de la République est terminée, les travaux réalisés par l'Entreprise Robert, devraient débiter vers la mi-avril.

De même, une étude est en cours concernant l'aménagement de trottoirs, Rue de la République afin d'améliorer et sécuriser les déplacements des piétons et ralentir la vitesse des véhicules.

## **XVII – Adhésion à la fourrière :**

Monsieur le Maire informe de Conseil Municipal que l'adhésion aux services de la fourrière de Carcassonne a un coût de 380,00 € annuel.

Il expose la problématique et indique que ce point fait débat au sein du Conseil Municipal.

Après un tour de table, ou chacun peut s'exprimer il propose qu'un vote soit effectué, le vote est ainsi fait :

- Pour : David FERNANDEZ
- Abstention : Etienne MERVOYER

## **XVIII – Questions diverses :**

### Voiture sur parking centre village :

Madame Véronique SAUZEDE demande qu'un courrier soit adressé à M. ANDREU, afin que le véhicule en panne stationné depuis plusieurs mois sur un parking public soit enlevé. De l'huile s'écoule de ce véhicule et s'imprègne sur une grande partie de la voie publique.

### Espaces verts :

Monsieur Stephen HAYTER informe Monsieur le maire et les membres du Conseil que le cadenas fermant l'entrée de la fosse pour déchets espaces verts a été enlevé et l'entrée est ouverte continuellement.

Des particuliers d'autres communes viennent déposer leurs déchets verts à cet endroit. Il demande à ce qu'un règlement soit établi.

Monsieur le Maire lui indique qu'un nouveau cadenas sera mis en place.

### Réglementation parking :

Monsieur Stephen HAYTER demande qu'un règlement de stationnement soit établi pour les parkings relatifs au stationnement de caravanes, camions, bus et camping-cars.

Une étude est en cours.

### Stage de M<sup>lle</sup> MALOIZEL Anne :

Monsieur Roland SIRE informe les membres du Conseil que M<sup>lle</sup> MALOIZEL Anne va effectuer un stage informatique à la Mairie.

Il demande que chaque conseiller fasse part des ses idées pour la création d'une base de données.

Stage Finances du 10 Mars 2011 :

Madame Marie Sabine FOREST MUR remet un résumé du stage de formation qu'elle a effectué, relatif à la loi des finances 2011.

Elle développe certains points sur cette formation.

Coin poubelles :

Monsieur Etienne MERVOYER demande à ce qu'une poubelle supplémentaire soit placée au coin du cimetière.

Sa demande est prise en compte et Monsieur le Maire indique que, lorsque les travaux de voiries seront terminés, un coin poubelle sera aménagé et deux poubelles seront mises à disposition.

Association privée du centre aérée de Quillan :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la visite du Président de l'Association en vue d'une participation de la Mairie au fonctionnement du centre.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil demandent qu'un courrier de présentation de l'Association soit adressé à la Mairie.

Après un tour de table, Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures 15.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire

